

Compte-rendu

Atelier-débats Manger local en Ardèche verte

Mardi 8 décembre 2009 de 18h à 20h à Quintenas

Présents : Guillaume BACCIOTTI (Syndicat mixte Ardèche verte), Pascale BALANDRAUD-THOMAS (directrice école publique de Quintenas), M. BESSET, V. BESSET, Vincent BOUIX (AMAP Ardèche verte), Guy BOYER, Nicole BOYER, Guillaume BRETON (CCI Nord-Ardèche), Adeline CHANTEPY (Polénergie), Mickaël CHAPELLE, Jacques DEPLACE (Conseil Local de Développement), Sylvain DESBOS (mairie QUINTENAS, président de la commission cadre de vie du Pays Ardèche verte), Franck DEYGAS (La Main Paysanne), Georges DI GIROLAMO (Conseil Local de Développement), Corinne EYTARD-BOUIX (AMAP Ardèche verte), Jocelyne FOGERON (Agricultrice), Jacques GIRERD (Terre Ferme), Damien GOUY (Ecolocos), M. HEYRAUD, Antoinette JULLIAT, Jean-Luc LAVIGNE (St Barthélémy le Plain), M. MANDEAU, Jean MOLY, Frédérique MONOD (Communauté de communes du Val d'Ay), Marie PANARIN (Syndicat mixte Ardèche verte), Vincent PERRIER (Agriculteur), Ronan PHILIPPE (mairie Peaugres, président de la commission agriculture du Pays Ardèche verte), Géraldine PLASSARD, Chantal PLENET (Maire Vernosc), Sylviane POULENARD (Relais EEDD, Lycée Boissy d'Anglas), Denis SAUZE (Communauté de Communes du Bassin d'Annonay), Solange SEAURE (mairie Vernosc), Guénaëlle SCOLAN (Syndicat Mixte Ardèche verte), Bruno TAUPIER-LETAGE, Anne CAILLEAU (FDSIVAM26)

Excusés : Fabien DUMONT (mairie Pailharès), Danièle SOUBEYRAND GERY (Conseillère Régional)

Guénaëlle SCOLAN et Guillaume BACCIOTTI, chargés de mission Ardèche verte, présentent le Pays Ardèche verte et exposent le contexte de l'atelier débat : l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial Ardèche verte, programme d'actions visant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre du territoire (efficacité et sobriété énergétiques, énergies renouvelable) et adapter le territoire aux changements climatiques. Cette démarche servira de « filtre climat énergie » pour le projet de territoire Ardèche verte et le futur Contrat de Développement Durable Rhône Alpes.

3 associations du territoire présentent leurs démarches :

- **Terre Ferme** représentée par Jacques GIRERD : l'association qui fait partie du réseau Cocagne, a une action d'insertion par l'activité économique de personnes en difficulté sociale à travers le développement de jardins potagers et horticoles biologiques. Terre ferme, située à Colombier le Cardinal, distribue et livre ainsi prêt de 400 paniers de fruits et légumes bio par semaine pour

lesquels les consommateurs ont adhéré préalablement. Ces paniers sont agrémentés d'autres produits (œufs, fruits ...) issus de partenariat avec des producteurs locaux.

(<http://www.terreferme.asso.fr/>)

- **L'AMAP Ardèche verte** (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) représentée par Corinne EYTARD-BOUIX et Vincent BOUIX : Le principe est de créer un lien direct entre paysans et consommateurs. Les consommateurs s'engagent à acheter la production aux producteurs à un prix équitable et en payant par avance. L'AMAP Ardèche verte fait partie du réseau Alliance. Elle propose entre autres fruits, légumes, œufs, viande bios, de proximité et de saison. 40 familles adhèrent à cette AMAP implantée sur le Bassin d'Annonay et paient ainsi par avance et directement aux producteurs. Une distribution est organisée par semaine à un lieu précis (à Bernaudin). Producteurs et consommateurs s'y retrouvent ce qui permet d'échanger. Le lien social est un concept fort de l'AMAP. Chaque année, elle organise une journée festive avec la visite de fermes de leurs producteurs.

- **La Main Paysanne** représentée par Franck DEYGAS et Bruno TAUPIER-LETAGE est un point de vente collectif situé à Annonay. Ouvert le vendredi et le samedi, on y retrouve tout un panel de produits de 22 producteurs locaux qui se relaient pour assurer l'accueil à la boutique. Les producteurs sont tous vendeurs de produits différents ce qui permet d'une part de ne pas se concurrencer et d'autre part d'assurer un panel large de produits qui intéresse leur clientèle.

(<http://www.lamainpaysanne.fr/>)

Evolution des habitudes de consommation

De l'avis général la demande de produits locaux est en augmentation.

L'AMAP Ardèche verte touche une population plutôt urbaine de classe moyenne. La demande augmente mais la structure doit rester petite pour préserver sa philosophie de fonctionnement (lien social, échanges et visites...). L'idée serait plutôt de créer une 2^{ème} AMAP mais trouver des producteurs n'est pas évident.

La Main paysanne reçoit environ 700 clients par semaine sur 2 jours. Elle souhaite rester sur ce créneau de 2 jours pour garantir des produits frais et parce que des producteurs sont présents avec les salariés de la Main Paysanne pour servir les clients. Les producteurs ne pouvant pas être présents plus souvent. Les clients ont tout à fait compris ces choix et ont intégré ces jours d'ouverture dans leurs habitudes.

Le budget alimentaire n'a fait que baisser depuis des décennies et par conséquent les producteurs en font les frais. Cependant les gens pensent encore que c'est moins cher de se fournir en grande surface et les populations les moins aisées n'ont pas le choix. Pourtant, il faut également prendre en compte les habitudes de consommations : acheter des légumes frais en circuits courts et les cuisiner coûtent pourtant moins cher que d'acheter des conserves ou des surgelés en supermarché. Il y a donc une nécessité de « réapprendre à cuisiner » et à trouver du temps pour le faire.

La question alimentaire constitue le besoin de base pour la population et la crise actuelle permet de resituer les priorités pour les consommateurs (part croissante des nouvelles technologies dans les budgets) et pour les territoires. Les territoires doivent notamment se poser la question de la surface

qui est nécessaire pour nourrir leur population en culture vivrière. Cela implique des choix politiques.

Intérêt pour les producteurs

Le fonctionnement de l'AMAP Ardèche verte assure une stabilité de revenu pour les producteurs car les produits sont payés d'avance. Ces prix plus équitables pour le producteur car il n'y a pas d'intermédiaire. Cependant les producteurs n'écoulent pas la totalité de leurs produits par le biais de l'AMAP.

De même toutes les exploitations participantes à la Main Paysanne ont augmenté leur activité tout en participant parallèlement à d'autres modes de distribution. Le producteur doit être fortement volontaire pour participer à ce type d'organisation sinon cela ne fonctionne pas : la conscience de l'intérêt collectif est indispensable.

Terre ferme, quant à elle, a plutôt vocation à aider des personnes en difficulté sociale à revenir vers l'emploi. Terre ferme a par contre créé des partenariats avec des exploitations pour compléter ses paniers.

La problématique du foncier agricole

La question des circuits courts pose la question du foncier : où le trouver ? Est-il adapté à ce type d'exploitation ?

De l'avis général il existe une forte compétition sur le foncier en défaveur des zones agricoles : zones d'activité économique, périurbanisation et inflation du coût du foncier. Parallèlement une grande partie du territoire « n'intéresse plus personne » et est abandonnée à la déprise agricole entraînant la fermeture des paysages. Par ailleurs, la forte dépendance de la majorité des exploitations agricoles vis à vis de grandes filières de distribution a entraîné une nécessité d'augmenter leur surface. Le foncier n'est alors plus adapté pour la création de petites exploitations vendant localement et donc moins consommatrices d'espace. Enfin beaucoup de locations de terrain ne sont pas formelles, les propriétaires ne souhaitant pas s'engager à long terme afin de spéculer sur les prix de leur terrain.

Plusieurs solutions sont avancées lors du débat :

- une planification de l'occupation de l'espace gérée à l'échelle intercommunale. Seules les intercommunalités qui sont au cœur des enjeux économiques et de gestion de l'espace sont à même d'arbitrer sur le foncier. Pour cela il faut une vraie volonté des élus locaux de préserver des espaces agricoles. De l'avis des élus présents cette volonté commence à émerger. Par ailleurs, à l'échelle des communes seules, il est très difficile de répondre aux attentes des agriculteurs.
- Avoir une structure intermédiaire entre les propriétaires de terrain et les locataires agriculteurs.
- Figurer la destination des sols (agricole, constructible, naturel,...) dans la durée pour éviter aux propriétaires de spéculer
- des comités locaux d'installation regroupant élus et professions agricoles pour faciliter la cessation / transmission des exploitations.
- Inciter les nouvelles exploitations à s'installer à plusieurs pour partager le foncier.
- Impliquer la population dans l'installation d'agriculteurs notamment hors cadre familial grâce à un investissement solidaire dans le foncier : exemple de démarche type terre de liens

La restauration collective

Comment approvisionner localement la restauration collective ? Celle-ci constitue un fort potentiel de consommation locale mais elle est très exigeante sur les produits (calibrage, conservation, volumes, ...).

Un travail de fond est à mener sur la restauration collective car la question est très compliquée.

Les lieux de distribution

Il semble que l'agglomération de Tournon sur Rhône, contrairement à celle d'Annonay est très peu pourvue en vente directe : ni vente de paniers, ni AMAP ni point de vente collectif.

De même en zone rurale il est paradoxalement plus difficile de se fournir en produits locaux qu'en zone urbaine. La tradition des jardins potagers en milieu rural ne favorise pas le développement de démarche de circuits courts. Les collectifs d'agriculteurs ne songent pas forcément à la clientèle de leurs propres villages et se focalisent sur les bassins de consommation.

Idée de créer des lieux couverts où les producteurs viendraient vendre leur produit de façon régulière et groupée.

Il existe un projet de marché couvert à Boulieu lès Annonay

D'autres initiatives

D'autres exemples d'initiatives sont ressortis dans les débats :

- **Un Projet Pépinière de maraîchage** est au stade de l'ébauche

L'offre maraîchère du territoire ne peut répondre à la demande (peu de maraîchers, un potentiel sous estimé et méconnu du monde agricole, des difficultés d'installation pour les nouveaux producteurs). La Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Pays Ardèche Verte se sont donc proposés pour travailler sur un projet de pépinière de maraîchage.

Ce projet permettrait de faire un lien entre gestion de l'espace et valorisation de l'approvisionnement local (en légumes). Sur le principe d'une pépinière d'entreprise, ce projet serait dédié à la formation de futurs maraîchers et permettrait aux candidats à l'installation de construire leur propre parcours foncier, leur réseau de distribution en vue de leur installation définitive en dehors de la pépinière mais sur le territoire. Le projet n'est encore qu'à une phase d'étude d'opportunité.

- **La boutique sur internet « www.producteursducoin.com »** animée par la FDCIVAM 26.

Ce magasin en ligne permet de commander des produits chez différents producteurs de la Drôme des Collines, la livraison de la commande totale se faisant le vendredi ou samedi chez un des producteurs de son choix.

- Certain membres du Conseil Local de Développement ont pour projet d'étudier plus en détail la question des circuits courts en Ardèche verte.